

APVA 86

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Nous sommes une association loi 1901, à but non lucratif. Cette Amicale des Passionnés des Véhicules Anciens, dont le siège social est situé au Restaurant Le Patio – 215 avenue de Paris – 86000 POITIERS, réunit des amateurs de véhicules à moteur (automobiles et motocyclettes) anciens de toutes marques.

Dans le cadre de notre objet social, APVA 86 propose, notamment à ses adhérents ou aux particuliers possesseurs d'un véhicule ancien ou de collection, des rallyes promenades ou randonnées touristiques, dans un esprit de loisir et de rencontres amicales.

Les modalités d'organisation des sorties proposées par l'association peuvent être consultées sur son site, notamment la durée des différentes offres, leurs conditions et leurs prix.

Des dépliants correspondants et les photos de présentation de ces manifestations sur le site n'ont pas de valeur contractuelle.

Il est rappelé que ces randonnées sont organisées dans le cadre Associatif et ne peuvent être considérées comme une offre commerciale et contractuelle.

Nous sommes joignables par email en cliquant sur le formulaire de contact accessible via la page d'accueil de notre site.

Si vous êtes intéressés pour participer à ces manifestations à caractère exclusivement de loisir vous êtes invités à prendre connaissance des règlements et conditions d'inscription sur le site de l'APVA 86. Vous y trouverez notamment les délais limites d'inscription, le nombre de places limité et les conditions d'assurance et de circulation de vos véhicules.

Toute personne qui s'inscrit sera dénommée, par simplification dans les présentes, « le Participant ».

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales de participation s'appliquent à l'ensemble des prestations fournies dans le cadre des manifestations organisées par l'APVA 86.

Toute réservation ou inscription du participant à l'une des manifestations organisées implique son acceptation sans condition ni réserves aux présentes.

L'APVA 86 se réserve la possibilité de modifier celles-ci, à tout moment, par la publication d'une nouvelle version des conditions générales de participation sur son site internet.

Elles sont consultables à tout moment sur le site de l'association : <https://www.apva86.org>.

Les conditions générales de participation applicables sont celles en vigueur à la date de l'inscription du participant à l'une des manifestations proposées.

Votre consentement est constaté par le clic de validation sur le site Nous rappelons cependant que l'Association APVA86 est en droit de refuser discrétionnairement des participants, conformément au règlement de chaque manifestation et notamment dans les cas suivants :

- dans la limite des inscriptions autorisées par le règlement de la manifestation, l'ordre chronologique d'inscription est privilégié ;
- pour non-respect lors des manifestations antérieures des conditions de paiements, d'assurance et d'immatriculation du véhicule ;
- pour les participants qui n'auraient pas soldé le prix d'une participation antérieure ;
- pour toute autre raison décidée par le Bureau de l'Association.

ARTICLE 2 – PARTICIPATIONS FINANCIERES VISIBLES SUR LE SITE

Le montant de la participation financière aux randonnées organisées est indiqué en euros avec, le cas échéant, les frais y afférents et sur la base des tarifs en vigueur lors de l'inscription.

Pour l'avenir, et même en cas de manifestation à l'identique, les montants des participations peuvent être modifiés. Ils dépendent en grande partie des frais facturés par les prestataires sollicités

Le paiement de l'inscription est réputé réalisé à la date de l'encaissement définitif du montant total par l'Association.

En cas de paiement partiel, le solde reste exigible à tout moment.

Le paiement peut se faire par virement directement sur le compte de l'APVA 86 dont les coordonnées figureront sur les feuilles d'inscription et sur le site, ou par carte bancaire.

Dans ce dernier cas, le paiement peut se faire en ligne dans les conditions ci-dessous.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Le Participant déclare avoir pris connaissance et accepte sans réserve les présentes préalablement à son inscription.

Tout engagement est réputé définitif.

3.1 – Délai de rétractation

En tant que participant inscrit vous disposez d'un droit de rétractation, sans avoir à donner de motif, dans un délai de 14 jour calendaire à compter de la date de votre inscription (soit date enregistrée à l'inscription sur le site, ou date d'envoi du bulletin d'inscription par La Poste).

Le Participant trouvera, sur le site, le formulaire type de rétractation à adresser par voie postale en LRAR ou en ligne.

3.2 Au-delà du délai de rétractation, en cas de désistement, refus de payer, annulation de la part du Participant l'APVA 86 sera libérée de ses obligations et vous ne pourrez plus prétendre au report de votre inscription sur une autre manifestation, sauf décision contraire du Bureau de l'Association.

Néanmoins en cas d'annulation de votre inscription pour motif considéré comme valable par le Bureau de l'Association (cas de force majeure reconnu comme tel par la loi, hospitalisation ou maladie dûment constatée, décès d'un proche de la famille), l'inscription sera remboursée sous déduction d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais administratifs et de traitement du dossier.

Dans tous les autres cas, les demandes d'annulation et de remboursement doivent être faites par écrit (courrier postal ou envoi mail sur le site) avec explications et justificatifs et donneront lieu aux règles suivantes :

- un mois avant le départ du rallye promenade ou de la randonnée, aucune inscription ne sera remboursée et toute inscription non payée pourra être réclamée ;
- 60 jours avant l'événement et en cas de remboursement accepté par le Bureau de l'association, des frais d'annulation de 60 % seront retenus ;
- 90 jours avant l'événement et en cas de remboursement accepté par le Bureau de l'association, des frais d'annulation de 30 % seront retenus.

ARTICLE 4 – PAIEMENT EN LIGNE

Vous pouvez payer en ligne en suivant et en respectant le procédé proposé sur le site :

- identification du Participant
- acceptation des présentes conditions générales de Participation
- vérification et confirmation de votre inscription
- correction des erreurs de l'inscription
- contrôle et validation du paiement.

Le Participant recevra par Email la confirmation de son paiement.

L'Association procède à l'archivage sur son site des inscriptions, ce qui constitue une preuve.

L'Association APVA 86 ne sera pas responsable des débits frauduleux à distance, le Participant devant se charger de contacter sa banque pour toute réclamation à ce titre.

ARTICLE 5 DROIT A L'IMAGE

Le Participant est informé qu'il est susceptible d'être, lui-même et son véhicule, photographié ou filmé et que les images, ainsi saisies, pourront être librement utilisées et exploitées par l'APVA 86 pendant une durée minimale de 5 ans , après cette durée initiale , le Participant pourra révoquer son autorisation a tout moment.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

Le Participant s'engage à respecter les différents règlements de l'organisateur concernant les manifestations pour lesquelles il s'est inscrit et son véhicule devra être conforme a, la réglementation pour la circulation sur voies ouvertes et assuré notamment pour toutes les conséquences des dommages causés par lui.

Le Participant déclare expressément faire son affaire personnelle des conséquences dommageables subies ou causées à l'occasion de sa participation à la manifestation, il décharge expressément l'Organisateur (personne morale et physiques) de toute responsabilité à son égard

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNEES

L'Association APVA 86 s'engage à préserver la confidentialité des informations fournies par le Participant et est responsable du traitement des données personnelles recueillies dans le cadre de son inscription.

Ces données personnelles sont traitées afin d'assurer la bonne gestion et le suivi de son inscription Elles peuvent être également traitées pour la mise en œuvre ou le respect d'obligations légales et /ou réglementaires.

Les données personnelles des Participants sont conservées le temps nécessaire à la réalisation des finalités de traitement.

Conformément aux dispositions du RGPD vous disposez à tout moment d'un Droit d'accès, d'opposition, de suppression, et de portabilité des données personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en écrivant et en justifiant de votre identité a l'adresse de notre site indiquée ci-dessus ou par voie postale au siège social de notre Association

ARTICLE 8 – MEDIATION EN CAS DE CONTESTATION

Le Participant peut présenter toute réclamation en contactant l'Association par tout moyen à sa convenance. Il peut également soumettre le différend à un médiateur de la Consommation dans les conditions prévues par la loi.

A défaut de solution amiable, les présentes conditions de Participation seront soumises au droit français.

Pour tout litige ou contentieux, le tribunal compétent sera celui de Poitiers.